



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10 septembre 2018

Date d'affichage : 13 septembre 2018

Objet : Approbation du périmètre délimité des abords (PDA)

Mairie de Longpont-sur-Orge

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le dix-neuf septembre à vingt heures trente.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en la mairie en séance publique sous la présidence de M. Alain LAMOUR, Maire.

### Conseillers présents :

M.	Alain	LAMOUR	Maire
Mme	Martine	THOMPSON	1ere Maire-adjointe
M.	Patrick	PHILIPPE	2e Maire-adjoint
Mme	Charlène	BADINA	3e Maire-adjointe
Mme	Marie-Céline	WIBAULT	Conseillère municipale
Mme	Christine	ANTONI	Conseillère municipale
M.	Pino	LEOTTA	Conseiller municipal
M.	Frédéric	MANCEAU	Conseiller municipal
M.	Nicolas	GARRESSUS	Conseiller municipal
Mme	Agnès	PRIVAT	Conseillère municipale
Mme	Dominique	MORIN	Conseillère municipale
Mme	Muriel	DELECOURT	Conseillère municipale
M.	Pierre	VIBET	Conseiller municipal
M.	Pierre-Éric	HENRY	Conseiller municipal
M.	Philippe	CIUCIU	Conseiller municipal
Mme	Caroline	LAFAYE	Conseillère municipale
M.	Alexandre	FACCHIN	Conseiller municipal
Mme	Emilie	GASPAR	Conseillère municipale
M.	Erick	FAUVEL	Conseiller municipal
Mme	Béatrice	FAYETTE	Conseillère municipale
M.	Philippe	HAMON	Conseiller municipal
Mme	Christelle	POULIQUEN	Conseillère municipale
M.	Pascal	AMRHEIN	Conseiller municipal

### Conseillers absents excusés :

M. Roland JACQUIER, 4e Maire-adjoint, donne pouvoir à Mme Christine ANTONI

Mme Silvia THIEBAULT, 5e Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Agnès PRIVAT

M. Guy BIZET, 6e Maire-adjoint, donne pouvoir M. Alexandre FACCHIN

Mme Sophie MAILLART, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Béatrice FAYETTE  
Mme Viviane GREINER, Conseillère municipale, donne pouvoir M. Erick FAUVEL

Conseiller absent :

M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Conseiller municipal

Secrétaire de séance :

Mme Caroline LAFAYE

Objet : Approbation du périmètre délimité des abords (PDA)

### **Le Conseil municipal,**

**VU** le Code du Patrimoine, notamment les articles L.621-30 et L.621-31,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le Code de l'Environnement,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain et notamment son article 40,

**VU** la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine,

**VU** le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine,

**VU** le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

**VU** la délibération n°025/2018 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2018 arrêtant le projet de Périmètre Délimité des Abords,

**VU** l'arrêté du Maire n° 2018-136 en date du 24 mai 2018 prescrivant l'enquête publique unique sur les projets de révision du règlement Local de Publicité et d'Elaboration du Périmètre Délimité des Abords,

**VU** le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

**VU** le rapport annexé,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la commission urbanisme du 06 septembre 2018,

**CONSIDERANT** l'avis favorable émis par le Commissaire Enquêteur sur le Périmètre Délimité des Abords,

**CONSIDERANT** que le nouveau périmètre proposé est plus adapté à la situation de la commune que le rayon de protection actuel de 500 mètres autour des monuments historiques,

### **Après en avoir délibéré,**

A la majorité des suffrages exprimés,

**APPROUVE** le Périmètre Délimité des Abords tel qu'il est annexé à la présente,

**DIT** qu'à la réception de l'arrêté préfectoral portant création du Périmètre Délimité des Abords, ce dernier sera annexé au plan local d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique,

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention légale insérée dans un journal diffusé dans le département et habilité à publier les annonces légales,

**DIT** que la présente délibération et les pièces qui y sont jointes seront transmises au préfet.

Fait et délibéré, le Mercredi 19 septembre 2018  
Extrait conforme à l'original,  
Au registre sont les signatures,

 Le Maire,  
  
Alain LAMOUR

Adopté par (26 voix)

26 POUR : M. Alain LAMOUR, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Charlène BADINA, M. Roland JACQUIER, Mme Silvia THIEBAULT, M. Guy BIZET, Mme Marie-Céline WIBAULT, Mme Christine ANTONI, M. Pino LEOTTA, M. Frédéric MANCEAU, M. Nicolas GARRESSUS, Mme Agnès PRIVAT, Mme Dominique MORIN, Mme Muriel DELECOURT, M. Pierre VIBET, M. Pierre-Éric HENRY, M. Philippe CIUCIU, Mme Caroline LAFAYE, M. Alexandre FACCHIN, Mme Emilie GASPARD, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER, Mme Béatrice FAYETTE, M. Pascal AMRHEIN

2 CONTRE : M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN

0 ABSTENTION :